

Nous négligeons la baisse apparente de l'exercice fiscal 1907 — qui ne compte que neuf mois — pour nous rappeler uniquement le chiffre énorme de l'exercice 1909. En dix années, de 1900 à 1909, les exportations de blé montèrent de 16,844,650 bushels et 12 millions de dollars à 49,137,449 bushels et 48 millions de dollars ou près de 248 millions de francs. Pourquoi cette progression décennale de 300 o/o, de 30 o/o environ par an ne se maintiendrait-elle pas? La récente ouverture des fertiles prairies du Manitoba, de l'Alberta et du Saskatchewan autorise les plus beaux espoirs.

Rappelons, pour mémoire, qu'aux exportations de blé en grains ont été ajoutées, en 1909, des exportations de farines de blé relativement importantes: 1,738,038 barils, valant 7,991,413 dollars ou, le dollar étant compté au change approximatif de 5 fr. 15, 41,155,777 francs. Arrêté par notre forte muraille douanière, le blé canadien trouve rarement le chemin de nos minoteries; le droit de 7 francs par quintal en surélève le cours bien au-dessus de la parité de nos marchés indigènes. Voici quelle fut, en 1909, la destination des exportations canadiennes:

	Francs
Royaume-Uni	314,953,587
Belgique	12,454,899
Italie	6,513,941
France	4,692,036
Russie	3,788,524
Etats-Unis	3,103,704
Pays-Bas	2,629,796

Des quantités peu considérables furent envoyées en Allemagne, à Terre-Neuve et dans diverses régions tropicales. Nos achats de l'exercice 1909 présentaient un caractère exceptionnel et dépassent tous les exercices précédents.

	Bushels	Francs
1906	68,836	309,252
1907	55,928	236,610
1908	47,679	246,379
1909	1,009,996	4,692,036

Une suite de récoltes mauvaises maintiendrait facilement et doublerait ces chiffres. Puisque la récolte de la campagne actuelle est fortement déficitaire — moins, cependant, à notre avis, que semblent l'indiquer des statistiques prématurées — nous ne tarderons guère à recourir aux provisions des fermiers de l'Ouest canadien. Assurant un interchange fécond, également profitable aux deux parties intéressées, le récent traité franco-canadien aura ainsi un avantage indirect que n'avaient peut-être pas prévu ses négociateurs. Comme en matière de commerce international les marchandises sont payées en marchandises, les besoins alimentaires de notre population profiteront indirectement à diverses classes de producteurs-exportateurs. Il est utile d'avoir des amis qui, en temps

de disette, consentent à dresser la table, même si l'opération n'est pas gratuite.

Il fut fortement question, aux beaux jours du chamberlainisme britannique, de l'invasion du Royaume-Uni par les farines américaines et canadiennes. Là encore, le désir du bien poussa à l'exagération du mal. Les exportations de farines de blé s'en allèrent, en 1909, vers les destinations suivantes:

	Francs
Royaume-Uni	23,320,330
Terre-Neuve	6,311,361
Afrique anglaise	5,098,119
Antilles anglaises	1,646,110
Etats-Unis	1,230,500

La France ne consomme pas de farine canadienne.

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce du District de Montréal a eu une assemblée régulière mercredi le 12 courant; étaient présents:

MM. Ovila S. Perreault, Président; Fred. C. Larivière, 1er vice-président; Armand Chaput, 2e Vice-Président; Jos. Contant, C. H. Catelli, Hon. Alph. Desjardins, J. P. Mullarkey, Guillaume Boivin, A. N. Brodeur, W. U. Boivin, D. Masson, L. J. Loranger, C. R. Delongchamps, Ls. Jos. Tarte, A. C. C. Larivière, W. A. Wayland, J. Dagenais, S. D. Vallière, F. X. Billodeau, A. O. Chalifour, R. Bédard, A. A. Granger, Joseph Fortier, A. P. Frigon, Mendoza Langlois, Maurice Loranger, A. S. Lavallée, A. P. Simar, Alex. Dupuis, Dalbé Viau, Odilon Morency, T. G. Bertrand, A. Simard, Donat Brodeur, Alex. Macheras, A. Dumont, J. M. Wilson, Gaspard Deserres, C. Dufresne, Alex. Michaud, Louis Perron, Z. Filiartault, J. C. Glasson, Emile Rolland, Rémi Gohier, Eug. Tarte, J. N. Chevrier, J. C. G. Contant, L. de Roode, Montarville de La Bruère, Ed. Gariépy, de la Baie St-Paul; et F. Bourbonnière, C. R., Secrétaire.

Il a été donné lecture d'une lettre du sous-secrétaire de la Province annonçant que le terme d'office du délégué de la Chambre à la Corporation de l'Ecole Technique était expiré depuis le 14 juillet et demandant la nomination d'un représentant.

M. O. S. Perrault, président, quitte le fauteuil pour proposer la candidature de M. A. V. Roy, dans les termes suivants:

"Je suis heureux de proposer la nomination de Monsieur A. V. Roy, comme représentant de cette Chambre dans le bureau de direction de la corporation de l'Ecole Technique de Montréal.

"Les études remarquables de Monsieur Roy dans les écoles et les universités les plus renommées d'Europe, — la position éminente qu'il occupe dans l'industrie, — son dévouement bien connu à tout ce qui intéresse le progrès

éducatif et commercial de notre Province l'appellent au poste d'honneur que cette Chambre lui a déjà confié et qu'il a occupé avec tant de distinction et d'utilité et qu'elle le prie de vouloir bien accepter de nouveau.

"En accédant au désir unanime de cette Chambre, et je puis dire de la Commission et du Gouvernement de Québec, Monsieur Roy rendra un nouveau et très réel service à sa province et à la population ouvrière et industrielle du pays."

Quelques membres font remarquer que M. A. V. Roy ne vient plus aux séances de la Chambre et semble se désintéresser complètement de la Chambre de Commerce et la candidature de M. Fred. C. Larivière est proposée.

M. Fred. C. Larivière est au scrutin élu délégué de la Chambre de Commerce pour trois ans au Bureau de Direction de l'Ecole Technique de Montréal.

A une interpellation de M. Deslongchamps, représentant du "Devoir" demandant si M. Perrault avait parlé comme Président de la Chambre à Ottawa quand il exprima sa divergence de vues avec le dit journal, sur une question spéciale, M. Perrault fit la réponse suivante:

"La nouvelle publiée par un journal du soir de Montréal "Le Witness" que la Chambre de Commerce de Montréal m'avait délégué à Ottawa pour protester en son nom contre l'article du "Devoir" demandant aux Canadiens-français de patroniser tout spécialement des banques Canadiennes-Françaises, est erronée.

"Je suis allé à Ottawa, le 4 Octobre, pour affaires personnelles, et non comme représentant de la Chambre.

"Durant mon voyage j'ai rencontré un reporter du "Free Press"; il m'a demandé mon opinion sur l'article en question, je lui ai donné avec plaisir.

"Sauf cette partie de l'entrevue où l'on me fait dire qu'il m'importe peu qu'un homme n'ait aucune opinion politique quelconque, le "Free Press" a rapporté exactement mes déclarations. Elles expriment clairement, je crois, ma manière de voir sur cette question.

"Bien que l'article discuté ne soit pas signé par M. Bourassa lui-même, j'estime que, comme directeur du "Devoir", il doit porter la responsabilité des écrits qu'on y publie.

"Si ces écrits ne représentaient pas sa pensée et ses sentiments, je connais assez M. Bourassa pour croire qu'il ne permettrait pas la publication, ou qu'il les répudierait ouvertement et franchement, s'ils avaient échappé à son contrôle. Je n'ai rien vu de tel dans le "Devoir" et je ne crois pas avoir été en faute envers son directeur."

AVIS POSTAL

Le Directeur des Postes de Montréal porte à la connaissance des locataires de casiers à l'Hôtel des Postes qu'il